



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 19/2015
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 73'000.–
pour l'achat d'un véhicule porte-outils pour le
déneigement des trottoirs

Déleguée municipale

Mme Danielle PASCHE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Introduction

Pour la gestion du déneigement des trottoirs, les services de notre commune possèdent trois fraises à neige : deux à Arzier et une à Le Muids. Jusqu'à aujourd'hui, avant la construction du trottoir reliant la déchetterie au quartier "Domaine des Clyettes", ces engins suffisaient pour assurer un déneigement efficace et performant.

Toutefois, la prochaine saison hivernale s'annonce plus difficile car le nombre de kilomètres à parcourir pour le déneigement des trottoirs sera largement augmenté, soit environ 2,5km du Centre Communal d'Entretien (CCE) jusqu'à l'entrée du nouveau quartier donc environ 5 km aller-retour.

Cette gestion "manuelle" pourrait continuer ainsi. Cependant, "mécaniser" ce déneigement permettrait de gagner du temps et libérer des collaborateurs communaux pour d'autres emplacements à déneiger. Raison pour laquelle, il s'agit d'envisager l'achat d'un véhicule porte-outils spécialement dédié pour ce type de déneigement.

Justification du choix

Les besoins des utilisateurs étant déjà clairement identifiés, notre choix s'est porté sur un véhicule utilitaire porte-outils en version tout-terrain en raison de la déclivité du territoire communal.

Proposition de véhicule

La Municipalité a choisi le véhicule porte-outil NILFISK EGHOLM 2250 City Ranger. Ce véhicule 4 cylindres diesel est d'une puissance de 36CV et roule à la vitesse de 20km/h. Il est équipé d'un 4x4 permanent et a une direction par châssis articulé.

La cabine du conducteur est équipée d'une place avec air conditionné indispensable. Un gyrophare jaune est installé sur le toit pour la conduite nocturne. Une couche de conservation de la peinture du véhicule ainsi que sur le châssis sera appliquée contre l'agression du sel.

Une lame à neige ZAUGG de 125cm, une fraise à neige RAPID de 105cm et un épandeur à sel et gravillons NILFISK EGHOLM d'une contenance de 240lt complètent l'équipement de ce véhicule.

Coût de l'investissement

Le coût estimatif d'achat du véhicule proposé est de CHF 72'514.40 réparti comme suit :

A. Véhicule	CHF 48'350.-
B. Fraise à neige	CHF 8'930.-
C. Epandeuse à sel	CHF 7'460.-
D. Lame à neige	CHF 5'810.-
E. Equipement supplémentaire	<u>CHF 8'270.-</u>
	CHF 78'820.-
Rabais 8%	CHF 6'305.60
Total TTC	CHF 72'514.40

Montant total du crédit demandé TTC

CHF 73'000.-

Options supplémentaires possibles :

- *Tondeuse avec éjection arrière* CHF 5'220.-
- *Bac arrière* CHF 11'100.-
- *Kit collecteur* CHF 670.-
- *Dispositif aspiration feuilles mortes* CHF 1'870.-
- *Rétroviseurs chauffants* CHF 620.-
- *Deux phares avant LED* CHF 530.-
- *Balayeuse + accessoires* CHF 24'790.-
- *Petit pont* CHF 1'360.-
- *Caméra de recul* CHF 970.-
- *Réglage électrique vitesse saleuse* CHF 3'160.-
- *Rehausse saleuse (+ 100lt)* CHF 1'170.-
- *Brosse désherbage* CHF 7'370.-

Charges financières

Celles-ci s'élèvent à CHF 8'103.00 par an, dont CHF 803.00 par an sur le capital moyen.

Pour terminer

Par l'achat d'un véhicule utilitaire porte-outils, le travail du service de déneigement communal en sera facilité et permettra de gagner en efficacité. Et de ce fait, continuer à offrir aux habitants de notre commune un service public de qualité avec du matériel supplémentaire qui améliorera les conditions de travail de nos collaborateurs communaux très engagés pour cette tâche d'utilité publique.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal d'Arzier – Le Muids

- vu le préavis municipal N° 19/2015 relatif à l'achat d'un véhicule porte-outils pour le déneigement des trottoirs
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- ouï les conclusions des deux commissions précitées,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 19/2015 relatif à l'achat d'un véhicule porte-outils pour le déneigement des trottoirs,
2. d'accorder un crédit de CHF 73'000.– pour le financement de cet achat,
3. de financer ce dernier par la trésorerie,
4. d'amortir cet objet durant 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 9 novembre 2015, pour être soumis au Conseil communal d'Arzier – Le Muids.

Le Syndic

Eric Hermann

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Jean-Pierre Roland